



## Aperçu de l'œuvre de Pierre Collet (1693-1770)

JEAN-JACQUES LOISEL

**Résumé :** Pierre Collet, dont la biographie a été présentée dans le bulletin précédent, est l'auteur d'une œuvre abondante, fait rare chez les Lazaristes. Si le socle est constitué par ses travaux considérables de théologie morale – sans cesse remis sur le chantier – la liste de ses dizaines d'ouvrages frappe et surprend par son exceptionnelle diversité : biographies de personnages très différents, traités s'adressant non seulement aux ecclésiastiques, mais aux composantes de la société

de son temps. Et la question finit par se poser : cette œuvre, si prolifique et diversifiée, a-t-elle été construite au gré des circonstances et des commandes ? Ou bien avait-elle une cohérence et répondait-elle à une ambition globale ?

**Mots-clés :** Pierre Collet, Jansénisme, Séminaires, Théologie morale, Saint Vincent de Paul, Tournély, Pontas, Henri Marie Boudon, Louise de Marillac, Quériolet.

### Une œuvre abondante et diverse

#### UN MAÎTRE DE LA THÉOLOGIE MORALE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

##### *Les travaux majeurs*

Lorsque Pierre Collet regagna Paris en 1731, quittant la direction du séminaire de Boulogne-sur-Mer, ce fut pour assumer la lourde tâche de poursuivre l'œuvre du théologien Tournély, récemment décédé. Celui-ci avait rassemblé ses cours de théologie, donnés à la Sorbonne, en seize volumes, publiés entre 1725 et 1730 sous un titre général : *Prælectiones theologicæ quas in scholis Sorbonicis habuit Honoratus Tournely*. Collet s'attacha

à des parties que n'avait pas traitées son prédécesseur et il fit surtout œuvre d'écriture (**fig. 1**).

Au total, le cours de Tournély représentait 33 volumes, dont 17 étaient l'œuvre de Collet. Et lorsqu'il fut question d'adapter cette somme à l'usage des séminaires, Collet fut invité à rédiger un « Abrégé ». Pendant une vingtaine d'années, il travailla à l'édition puis aux rééditions de cet « Abrégé », qui comprenait tout de même sept volumes, dont cinq peuvent être considérés comme une œuvre entièrement personnelle du Lazariste. L'expression « CDT » (« continuateur de Tournély ») se retrouve dans la page titre d'ouvrages théologiques, surtout pour les différentes éditions du *Traité des dispenses*, qui fut un des succès de Pierre

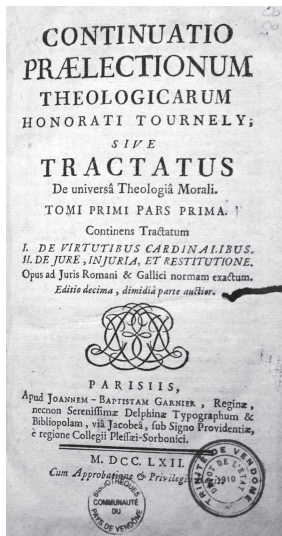


Fig. 1 : Page-titre du tome I de la *Continuatio praelectionum theologicarum* [...], 1762 [Coll. BCPV].

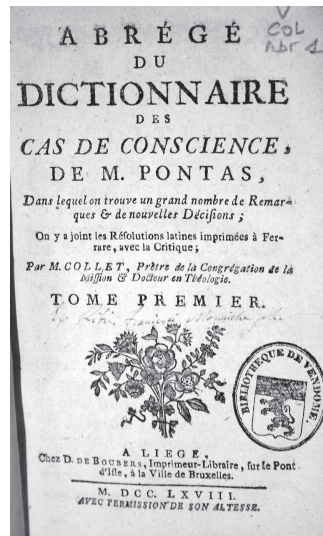


Fig. 2 : Page-titre de l'*Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience de M. Pontas* [...], Liège, 1768 [Coll. BCPV].

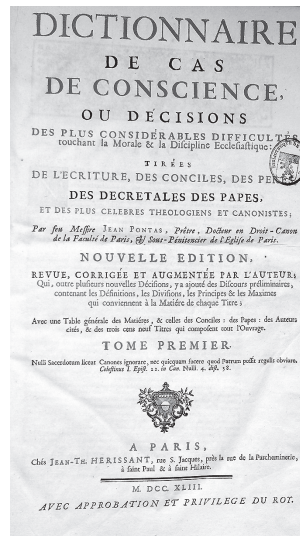


Fig. 3 : Page-titre du *Dictionnaire de cas de conscience de Jean Pontas* [...], Liège, 1743 [Coll. BCPV].

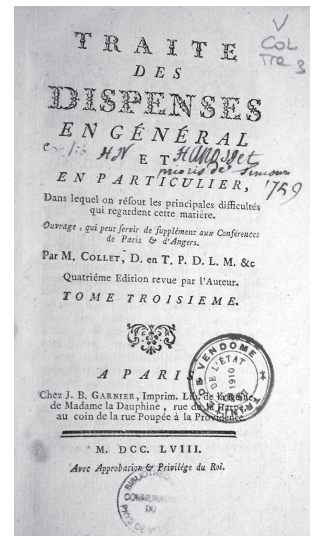


Fig. 4 : Page-titre du *Traité des dispenses* [...], 1758 [Coll. BCPV].

Collet. La référence devrait être Jean Pontas, auteur de l'ouvrage qui faisait autorité en la matière ; mais il sembla préférable d'établir la continuité avec Tournély, dont la notoriété était encore vivace (fig. 2).

Car Collet fut aussi le « continueur » de Jean Pontas, dont l'œuvre majeure, le *Dictionnaire de cas de conscience*, publié en 1726, connut plusieurs rééditions<sup>1</sup>. Le théologien lazariste proposa un *Abrégé du Dictionnaire des Cas de Conscience, de M. Pontas*, qui vit le jour en 1764 (fig. 3).

Dans son Avis, l'éditeur rendait hommage à l'ouvrage originel : *On a fait au Dictionnaire des Cas de Conscience de M. Pontas un accueil si universel en France & chez l'étranger [...] qu'il mérite pour la nouveauté du dessin & pour l'étendue des matières, qu'il embrasse, d'avoir le premier rangé alphabétiquement ce qu'il importe le plus à l'homme de savoir, & ce que la Théologie & les autres sciences morales éparpillent dans autant de livres & de traités, qu'il y a de matières diverses.*

Toute œuvre humaine est sujette au vieillissement : *bien des choses lui échappèrent par mécompte, & le temps en a encore décidé d'autres, qui devaient naturellement y entrer : son livre a eu par là le sort de toutes les premières inventions des hommes, d'avoir ses endroits faibles et indigestes, & d'avoir besoin d'être enfin retouché par une main habile.* Une telle main existait : *il n'en pouvait avoir de plus en état & de moins caustique que celle du savant et pieux M. Collet, Prêtre de la Congrégation de la Mission, & Docteur en*

*Théologie, qui en lui laissant le mérite de l'invention, l'a su tellement rectifier & refondre, que l'immortel Pontas lui-même ne pourrait que s'applaudir d'être mis en un plus beau jour.*

Il n'hésita pas à bouleverser le plan du *Dictionnaire*, considéré comme peu pratique pour les usagers : *C'est en vertu de son plan, que les matières sont coupées, & pour ainsi dire hachées en morceaux très-séparés; en sorte qu'il faut souvent parcourir des trois ou quatre titres plus ou moins éloignés, pour en avoir une idée passable de ce qui regarde un seul point* (fig. 4).

L'ouvrage rencontra le succès et de nouvelles éditions virent le jour en 1767, 1768, 1770, 1771, 1781, 1783. Une version, revue par Amort et Vermot, fut encore intégrée dans l'*Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, en 1847. Le *Traité des dispenses* fut l'ouvrage qui contribua le plus à la notoriété de Pierre Collet au sein du monde ecclésiastique. Preuve en est qu'il a fait référence dans l'intitulé d'autres livres. Ainsi, en 1752, publia-t-il *Examen et résolutions des difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints Mystères par l'auteur du Traité des dispenses* : cette dernière mention semblait garantir la bonne qualité du contenu.

Une des bases de l'œuvre de Collet est la casuistique, réflexion fondée sur l'étude des cas et ainsi décrite par Marcel Bernos : *La casuistique, à laquelle Pascal a donné une fâcheuse et injuste réputation, est une « pratique » indispensable à la confession et à la direction spirituelle. Elle est à la théologie morale ce que la jurisprudence est au droit, un jugement adapté à un cas précis, dont les circonstances concrètes ne peuvent être toutes prévues par la norme, mais dont l'estimation reste nécessaire pour que le jugement du confesseur soit juste, non seulement à la lettre, mais en vérité*<sup>2</sup>.

1. Le titre est généralement écrit Dictionnaire des cas de conscience... Mais l'édition de 1743, que possède la Bibliothèque communautaire du pays de Vendôme, s'intitule *Dictionnaire de cas de conscience*... S'agit-il d'une coquille ?



Fig. 5 : Vue partielle des ouvrages de P. Collet, conservés à la Bibliothèque communautaire du pays de Vendôme.

Cette manière de décortiquer les cas individuels provoquait l'ire des Jansénistes qui accusaient les casuistes, dont Collet, d'être des laxistes, toujours prompts à amoindrir la gravité d'un péché. Sans entrer dans le détail d'un sujet complexe, les casuistes montraient plus ou moins de rigueur : devant un problème moral, les « probabilistes » pouvaient se rallier à une solution considérée comme probable, c'est-à-dire défendue par quelques auteurs de renom, même si elle n'était pas la plus sûre ; ce qui conduisait parfois à des circonstances atténuantes. Ils s'opposaient aux « rigoristes » et si les Jansénistes fournissaient les gros bataillons, un théologien comme Collet pouvait se rattacher à cette catégorie qui n'acceptait que les solutions les plus sûres et généralement les plus strictes (fig. 5).

Collet montrait une grande rigueur dans ses consignes aux confesseurs à propos de l'absolution des péchés : *Collet refuse la communion aux pécheurs en progrès et ne recule pas devant la perspective d'un délai d'absolution prolongé pendant des années [...]. Les confesseurs qui se conformaient aux directives de la « Continuatio » [« Théologie » de Collet] ne risquaient donc pas d'absoudre prématurément les « consuetudinarii »*<sup>3</sup>. Ses positions étaient assez voisines de celles des Jansénistes, ce qui ne les empêcha pas de se déchaîner – notamment à Troyes – contre sa « Théologie » jugée laxiste.

#### D'ABORD MISSIONNAIRE AU SEIN DU CLERGÉ

Pierre Collet a occupé une place à part au sein de la congrégation de la Mission. Vincent de Paul l'avait créée pour *s'appliquer au salut du pauvre peuple des*

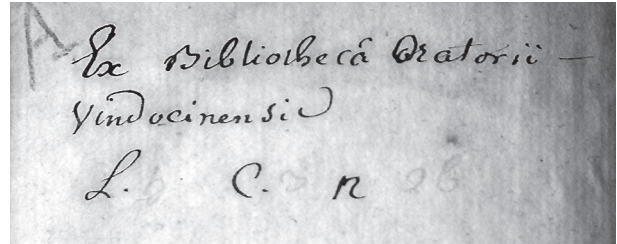


Fig. 6 : Ex-libris d'un ouvrage de Collet ayant appartenu à la bibliothèque des Oratoriens de Vendôme [Coll. BCPV].

*champs par la prédication, les missions et les confessions générales* ; mais pour y réussir, un clergé local de bonne qualité était un relais indispensable, car les habitants des campagnes *oublient facilement les connaissances qu'on leur a données et les bonnes résolutions qu'ils ont prises s'ils n'ont de bons pasteurs qui les entretiennent dans le bon état où on les a mis*. C'est dans cette perspective que se place l'œuvre de Collet : il se donna pour mission de fournir aux séminaristes et aux prêtres les outils de théologie morale et de morale pour les aider à maîtriser la multitude de situations qu'offrait le terrain présent ou futur de leur action pastorale.

#### Les séminaristes

Les séminaristes, qu'ils fussent ses élèves au collège des Bons-Enfants ou formés dans la soixantaine de séminaires confiés aux Lazaristes, bénéficiaient en particulier de l'*Abrégé* de Tournély, réalisé et sans cesse remanié par Collet. Pour les étudiants en théologie, les travaux de Tournély et de Collet constituaient une base quasiment incontournable ; il s'agissait en quelque sorte du « Lagarde et Michard » de la discipline ! *Ceux qui commencent à étudier la théologie, et qui veulent faire leur cours à la faculté de théologie, vont d'abord, pendant trois ans, sous deux professeurs de la faculté, dont ils écrivent les cahiers. [...] Les livres qu'ils consultent là-dessus sont les traités de Tournély et des continuateurs ou abrégiateurs de Tournély*<sup>4</sup> (fig. 6).

Bernard Plongeront a retracé avec saveur le cours de Sorbonne de l'étudiant en théologie : *Avec 2000 compagnons, il s'engouffre, un matin de novembre, dans une des grandes salles, à gauche de l'actuelle place de la Sorbonne. Il est 8 heures ; le chahut salue l'entrée du professeur, armé d'un gros cahier. Nullement troublé, il s'assoit dans sa chaire et, pendant une demi-heure, il dicte d'une voix monocorde, soit le manuel de Tournély, soit celui de Collet*<sup>5</sup>.

L'œuvre de Collet occupe une place exceptionnelle dans l'histoire des séminaires d'Ancien Régime, comme le souligne l'abbé Degert dans la conclusion générale de son *Histoire des séminaires français avant la*

2. BERNOS (M.), « La sexualité et les confesseurs à l'époque moderne », *Revue de l'histoire des religions*, 1992, n° 209-4.

3. GUERBER (J.), *Le Ralliement du clergé français à la morale ligurienne : l'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, Rome : Università Gregoriana, 1973.

4. MERIC (M<sup>re</sup>), *Histoire de M. Émery et de l'Église de France*, Paris : Libr. Poussielgue, 1895, t. I, p. 14sq.

5. PLONGERON (B.), *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Hachette, 1974.



Fig. 7 : Tranche du tome III de la *Théologie morale* de Collet [Coll. BCPV].

Révolution : Les Lazaristes et leur enseignement sont assez connus pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister beaucoup pour leur défense. Si, au début, leur formation spéciale en vue des missions et de l'évangélisation des campagnes ne les prépare guère directement à l'enseignement, n'oublions pas qu'alors séminaires et méthodes, tout est à improviser... [...]

La théologie de Collet, l'œuvre peut-être la plus considérable qui ait été entreprise en faveur des séminaires, montra bien ce qu'était devenu cet enseignement entre les mains des prêtres de la Mission.

### Les prêtres

Quelques ouvrages, choisis parmi d'autres, éclairent la mission de conseil que Collet entendait remplir auprès de ses confrères prêtres. Deux peuvent être regroupés, d'ailleurs voisins par leur titre :

- *Examen et résolutions des principales difficultés... célébration des SS. mystères. Par l'Auteur du Traité des Dispenses* (1752).

- *Examen et résolutions des principales difficultés qui regardent l'office divin, avec des remarques sur le traité des saints mystères* (1755) (fig. 8).

Le *Traité des saints mystères* (titre simplifié) fut publié en 1752 et connu déjà deux rééditions dans la même année; trois autres suivirent peu après, donnant la mesure de son succès auprès des ecclésiastiques. Dans la préface de l'édition de 1768 (la septième), Collet justifiait son travail comme une continuation de ses grands devanciers, en traitant des cas laissés de côté par ceux-ci :

*Il n'en a pas été ainsi de cette autre partie, qui résout les cas sans nombre qu'offre à chaque pas une matière aussi intéressante qu'elle est étendue. Si*

*quelques théologiens, comme Pontas et l'auteur des Conférences d'Angers, en ont parlé, leur plan, qui renfermait une infinité d'autres matières, ne leur a pas permis de donner à celle-ci toute l'attention qu'elle mérite.*

- *Traité des devoirs d'un pasteur qui veut se sauver en sauvant son peuple* (fig. 9).

En 1757, Collet donnait la première édition de cet ouvrage et deux ans plus tard, il en était à la sixième... Et encore plaidait-il l'indulgence pour sa veine épuisée : *C'est le dernier des Ministres de Jésus-Christ, qui ose vous présenter ce nouveau fruit de ses veilles ; foible & languissante production d'une veine épuisée. Il y en a parmi vous une infinité qui auroient suivi ce travail avec plus de succès ; mais il y en a peu qui l'eussent entrepris avec plus de zèle.* Derrière la coquetterie de l'écrivain perce une constante, l'espoir d'être utile par un enseignement, le désir d'être missionnaire parmi les siens, les prêtres, les plus jeunes en particulier :

*L'idée de n'être pas entièrement inutile à ceux d'entre vous qui commencent à fournir la pénible & redoutable carrière du Ministère Pastoral, cette idée seule dilate mon cœur, & me soutient dans un travail, qui flatteur pour la jeunesse toujours présomptueuse, n'offre, au lieu de ses premières fleurs, que des épines à un âge plus capable de réflexion.*

- *Traité historique, dogmatique et pratique des indulgences et du Jubilé, où l'on résout les principales difficultés qui regardent cette matière. Pour servir de supplément aux conférences d'Angers.*

Dans le calendrier de l'Église catholique, le Jubilé correspond à une année où le pape proclame une indulgence plénière et générale pour les fidèles ayant

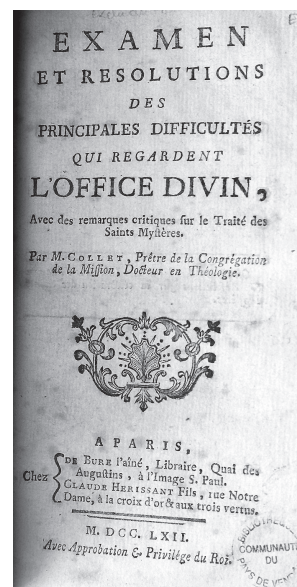


Fig. 8 : Page-titre d'*Examen et résolutions des principales difficultés qui regardent l'Office divin*, 1762 [Coll. BCPV].

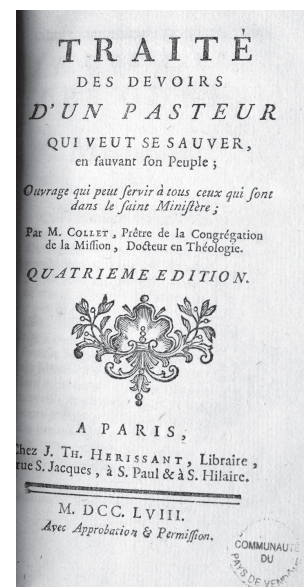


Fig. 9 : Page-titre du *Traité des devoirs d'un pasteur* [...], 1762 [Coll. BCPV].

accompli une démarche de conversion. Jubilé, indulgences étaient sources de scepticisme, voire de sarcasmes, dans de nombreux milieux, sensibles aux idées nouvelles et Collet en percevait bien les échos :

[...] *les beaux esprits nous demandent de temps en temps avec un air de mépris & de pitié, ce qu'un autel a de plus qu'un autre, pour être privilégié; & sur quoi fondé un rosaire ou une médaille ont des indulgences que d'autres n'ont pas. Je sais même, que ces interrogations qui ne doivent leur naissance qu'à l'incrédulité, au dépit, à une haine secrète, la simplicité & l'ignorance les adoptent quelquefois.*

La première édition de cet ouvrage date de 1759. Une version abrégée fut publiée, semble-t-il en 1764, sous le titre *Instructions sur les Indulgences* et reçut un accueil favorable dans les *Nouvelles littéraires* de juillet 1764 : *Ce n'est à proprement parler que l'abrégé du « Traité des Indulgences » publié par le même auteur en deux volumes in-12. Il est, dit M. Le Seigneur censeur Royal, « solide, édifiant, instructif ». Nous souhaitons qu'il produise une abondance de fruits égale au zèle de M. Collet dont les soins spirituels s'étendent à tous les âges, à tous les états, à toutes les conditions*<sup>6</sup>.

#### LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

- *Traité des devoirs de la vie religieuse dans lequel on résout les principaux cas de conscience qui regardent cette matière. Ouvrage qui peut servir aux directeurs des communautés régulières et séculières.*

Dans la préface de la première édition (1765), Pierre Collet classait ce traité dans la cohorte des publications pour lesquelles il avait été sollicité : *Je méditois un ouvrage fort différent de celui-ci, lorsque dans un voyage, qu'une maladie fâcheuse rendit beaucoup plus long que prévu, des Dames qui à une heureuse éducation joignent une tendre piété, & à l'une & à l'autre ce ton persuasif dont il est impossible de se défendre, m'ont prié, & de vive voix & par lettres de faire quelque chose sur les devoirs de la vie religieuse.* Le théologien avait donc rencontré un problème de santé prolongé, ce qui n'avait rien de surprenant pour un septuagénaire, ayant atteint un âge respectable pour l'époque.

Puis il expliquait la construction de son livre : *j'ai jugé à propos de diviser mon ouvrage en deux parties, dont chacune fait un juste volume. Dans la première je suis la marche & le progrès d'une religieuse. Je parle de la vocation, du noviciat, de la profession, de l'observance des règles & des vœux, &c. Mais comme des principes généraux ne se prennent souvent que pour de simples exhortations, j'ai cru devoir revenir sur les mêmes matières dans la seconde partie, & y résoudre définitivement les principales difficultés qui leur sont attachées.* C'était un travail de casuiste.

6. *Nouvelles littéraires*, juillet 1764, vol. II, p. 473.

## Un regard de moraliste sur toute la société de son temps

Ne s'arrêtant pas au seul clergé, Collet se voulait le conseiller spirituel des diverses composantes du corps social.

- *L'Écolier chrétien ou Traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études* (1764).

Ce fut encore un livre entrepris sur sollicitation si l'on en croit l'avertissement de Collet : *Je ne pensois qu'à travailler pour les ecclésiastiques, lorsqu'un vertueux prêtre qui s'occupe avec beaucoup de zèle à la sanctification des jeunes gens dans les collèges, m'a prié de faire quelque chose pour les écoliers.* Dans cet ouvrage, le théologien s'entretient avec le jeune Théotime, auquel il prodigue ses conseils. Celui-ci doit avant tout se défier des adeptes des philosophes, ennemis par excellence de la religion :

*Ainsi, Théotime, quand vous trouverez dans votre chemin quelqu'un de vos amis, qui séduit ou par les discours trompeurs d'un bel esprit prétendu; ou par la lecture de quelqu'un de ces nouveaux « philosophes », qui ne prêchent la religion naturelle, que pour anéantir toute religion; ou plus encore, comme il arrive presque toujours, par la corruption de ses mœurs, voudra affaiblir en vous les sentiments de christianisme qu'on vous a inspiré dès l'enfance, diminuer votre juste respect pour les pasteurs de l'Église; les dégrader dans votre esprit par des histoires scandaleuses; se faire de l'irrégularité de leur conduite un argument contre les vérités qu'ils enseignent de dessus la chaire de Moïse : [...] évitez-le comme vous éviteriez un démon (fig. 10).*

- *Traité des devoirs des gens du monde et surtout des chefs de famille* (1763).

Si l'on en croit Collet, ce traité aurait été écrit à la sollicitation d'un membre de son entourage, qui avait apprécié son ouvrage destiné aux domestiques : *Un Ami, que sa vertu rend infiniment cher à tous ceux qui ont le bonheur de le connoître, après avoir lu mes Instructions à l'usage des Domestiques, m'a pressé de faire quelque chose de semblable en faveur des Gens du Monde, & surtout des Chefs de Famille.*

De ce livre, Collet voulait faire un « compagnon de voyage », facile à transporter et qui puisse être mis à profit en toutes occasions ou faire barrage aux influences néfastes : *On reçoit ses amis à la ville, on va les voir à la campagne, & par malheur il y a telle maison de ce genre, où l'on trouveroit plutôt Bayle, qu'un Nouveau Testament; quoique l'un soit cher, & rempli d'erreurs de toute espèce; et que l'autre qui coûte peu, soit l'ouvrage de celui qui, Dieu de Dieu & Lumière de Lumière, renferme en soi tous les trésors de la science & de la sagesse.* À défaut de Nouveau Testament, il y aurait le traité de Collet...

Quant aux abus que le théologien dénonçait dans la classe aisée et riche, nous nous en tiendrons à un rapide florilège et il n'avait pas la plume tendre.

- Les jeunes filles et femmes coquettes : *Je mets à la tête de ce nouveau genre de criminels, ce nombre*

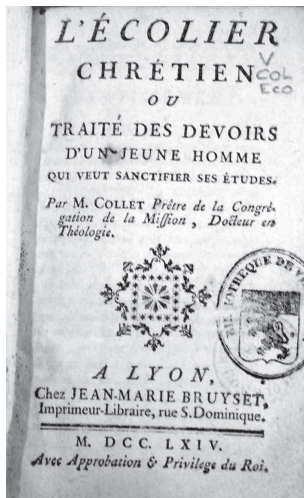


Fig. 10 : Page-titre de *L'Écolier chrétien* [...], 1764 [Coll. BCPV].

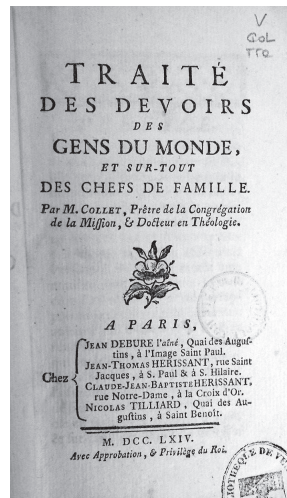


Fig. 11 : Page-titre de *Traité des devoirs des gens du monde* [...], 1764 [Coll. BCPV].

prodigieux de jeunes personnes qui, avant même que d'être corrompues, se présentent de manière à corrompre les cœurs les plus innocens.

• Les hommes fats, abbés de cour ou petits marquis n'étaient pas un spectacle rare pour Collet : *En matière d'afféterie, de sensualité, d'amour de son corps, combien d'hommes sont plus femmes que les femmes mêmes ! Comme elles, & plus qu'elles, ils ont un arsenal complet de parfums, d'eaux de senteur & de mille autres précieuses bagatelles, que je ne pourrais détailler, sans me couvrir d'une partie du ridicule dont ils se couvrent tout entiers.*

Pour la gent féminine, la religion devait être la plus simple possible : *Mais quelque parti que prenne une mère pour l'éducation de sa fille, elle doit toujours avoir un soin infini de ne lui souffrir aucun Livre qui puisse altérer la pureté de sa foi, ou l'affaiblir dans sa religion. Qu'elles croient l'une & l'autre comme la dernière femme de leur village, c'est tout ce qu'il leur faut (fig. 11).*

Un passage est consacré à la relation avec la domesticité. Le sang bleu du maître ne lui crée aucune supériorité : *Le Maître et le Domestique naissent, vivent, meurent tous deux de la même manière. Ce sang illustre, ce sang noble si vanté, qui coule dans vos veines, n'est qu'une belle chimère : il couleroit dans les veines d'un monstre, si votre mère en étoit accouchée.* Trois décennies plus tard, les révolutionnaires n'en diront pas plus... Ses propositions de récompenses seraient certainement accueillies plus fraîchement : *Au lieu de leur donner à titre de récompense quelques pièces d'argent, dont ils font quelquefois un assez mauvais usage, faites-leur présent des « Instructions pour les Domestiques », qui n'ont été faites que pour eux ;* Collet ne manquait pas une occasion de faire la promotion de ses livres !

Il abordait aussi la relation seigneur-paysans en s'autorisant, pour ses propos critiques, de sa fonction de

porte-parole de l'Église, donc de Dieu. La dureté des seigneurs, à propos des principaux impôts, était condamnée sans ambages :

*C'est surtout dans l'imposition des tailles qu'un seigneur doit être en garde contre lui-même. La cupidité le porte naturellement à affermer les terres le plus haut qu'il lui est possible ; pour cela il veut que ses fermiers soient ménagés, & que des collecteurs, qui dépendent de lui en tout sens, répartissent sur la veuve & sur l'orphelin la portion qu'un riche laboureur auroit dû porter. Ce manège inique a souvent été condamné par les loix ; & malgré cela il subsiste toujours.*

Un passage très fort est consacré au gibier, à la chasse et aux désastres qui en résultent : *Une injustice qui n'est ni moins criante, ni moins rare, c'est la multiplication excessive du gibier & la liberté qu'on se donne de le chasser dans tous les tems. On voit de malheureux villages dont les extrémités sont aussi ravagées que si la grêle y avoit passé. Il faut, pour garantir une partie de son terrain, qu'un pauvre paysan, après avoir porté le poids du jour & du travail, fasse la sentinelle pendant la nuit. Ce qu'il a ménagé avec des soins infinis pendant une grande partie de l'année, est dévasté dans un jour par une partie de chasse aussi contraire aux loix qu'à l'humanité. Maîtres & valets, hommes & chevaux, tout fond sur son champ et sur sa vigne ; encore faut-il qu'il dissimule sa douleur. La plus légère plainte seroit un crime qu'on ne lui pardonneroit pas.*

Un quart de siècle plus tard, nombre de cahiers de doléances du Tiers-État portèrent les plaintes contre les excès de la chasse seigneuriale, mais elles furent rarement énoncées avec une telle vivacité. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les gros bataillons des séminaristes et des jeunes prêtres ont donné les curés et vicaires en place dans les paroisses au début de la Révolution : beaucoup avaient forgé leur grille de lecture des événements et des rapports sociaux à partir des ouvrages de Collet ; certains ont été sensibles à ces textes forts sur les injustices sociales et, après les avoir rencontrées sur le terrain de leur mission pastorale, ont pu adhérer aux idées nouvelles de la Révolution commençante. Alors, Pierre Collet, un révolutionnaire ?... Certes non, mais on ne peut nier qu'il a contribué à semer quelques ferments de cette agitation des esprits ecclésiastiques à la fin des années 1780.

Même dans ses écrits, du moins dans ceux qui touchaient l'injustice sociale, Collet restait avant tout un orateur de sermon, dans un exercice qui permettait, du haut de la chaire, à la parole de tonner au nom de Dieu contre les fautes des mortels de tous niveaux qui étaient assis à ses pieds. L'interpellation et l'envolée des phrases donnaient de la force au propos :

*Ne vous y trompez pas : ces hommes sales, hideux, défigurés ; ces hommes qui ont à peine l'apparence de l'humanité ; disons mieux : ces malheureux, qui sans avoir jamais été aussi criminels que l'Enfant prodigue, souhaiteroient avec ardeur dans un coin de votre maison la place & la nourriture que vous donnez à vos chiens ; ces vieillards infirmes, languissants, qui,*

*couverts de haillons, gémissent encore plus sous le poids de la misère que sous celui des années ; ces Lazares infortunés remplis d'ulcères : tous ces hommes d'affliction & de douleur ont le même Père que vous ; leur origine est aussi noble que la vôtre.*

En juillet 1763, cet ouvrage eut les honneurs d'un long et élogieux compte rendu dans le *Journal de Trévoux*, organe des Jésuites. Entre autres, des compliments lui furent décernés pour ses développements sur les rapports entre les hommes : *Cet habile théologien traite d'abord des obligations générales des hommes les uns envers les autres, puis de leurs devoirs selon les différents rapports qu'ils ont dans la société ; ainsi un homme isolé est tenu à moins d'obligations qu'un chef de famille ; ce dernier a une compagne, des enfants, des domestiques, des vassaux, &c. qui forment autant de branches d'obligations qu'il doit connaître et remplir.*

Et la conclusion générale était à l'avenant : *nous savons que tout ce qui respire le langage de la piété est aujourd'hui suranné, nous dirions presque méprisé : mais ces étranges idées, loin de nous détourner de la lecture du livre que nous venons d'annoncer, n'ont fait que nous fournir un motif de plus pour faire connaître le « Traité des Devoirs » de M. Collet, savant déjà connu par plusieurs ouvrages justement estimés.*

- *Instructions en forme d'entretiens, sur les Devoirs des Gens de la Campagne, qui veulent revenir à Dieu, & se sanctifier dans leur état (1770).*

Collet s'excuse presque, dans la préface de ce livre, de ne l'avoir écrit qu'à la fin de sa vie : *Ce que je n'ai pu faire jusqu'à présent, distrait par de nouveaux ouvrages, pour lesquels on me sollicitoit vivement, & qui paroîtront dans peu ; je l'entreprends aujourd'hui d'autant plus volontiers que je contente en cela l'attrait particulier que j'ai toujours eu à l'imitation de notre saint fondateur, pour l'instruction des personnes pour lesquelles est destiné cet ouvrage.*

Le parti-pris dans cet ouvrage a été de le rendre compréhensible à ceux qu'il visait, d'abandonner toute érudition au bénéfice d'un style simple et direct. On est ici plus proche des tableaux d'une pièce de théâtre populaire que des développements d'un traité : *J'ai préféré la méthode des entretiens, parce qu'elle m'a semblé plus propre à fixer l'imagination, & que d'ailleurs, en donnant un certain ressort aux objections & aux réponses, elle est en quelque sorte plus instructive pour le commun des peuples.*

L'auteur conseille aux habitants des campagnes d'acquiescer le livre, ou aux seigneurs des paroisses de le leur offrir. À part une infime frange, on imagine mal la population paysanne achetant ces *Instructions*, d'autant plus qu'elle était en majorité illettrée. Mais le choix formel de Collet permettait d'en faire la lecture à haute voix : l'analphabète ou l'illettré peuvent comprendre ce qu'ils ne savent déchiffrer. Quant à l'attitude des seigneurs, il ne se faisait aucune illusion : *on a de l'argent pour tout, excepté pour faire du bien. Habits superbes, repas somptueux, spectacles assidus, rien ne coûte ; mais tout coûte, quand il s'agit de soulager*

*l'indigence du corps ou de l'âme de son prochain.* Au final, c'était sur le relais des curés de villages ou – ponctuellement – des missionnaires que le théologien comptait pour atteindre sa cible.

Le premier entretien est intéressant puisqu'il prend comme cadre de départ une mission qui se déroulait dans les environs et à laquelle Madeleine, la *femme dissipée* (le prénom n'est certainement pas anodin) accepta de se rendre ; mais elle chercha d'abord à échapper à la corvée : *Ce matin, comme j'étois prête à sortir par la porte de derrière, ma tante, qui se défioit de moi a tout d'un coup paru comme un éclair. Elle m'a prise par le bras, & m'a conduite ou plutôt traînée au rendez-vous.*

Madeleine reçut le choc psychologique et nerveux de la prédication : *Le prédicateur qui, un moment après, est monté en chaire, m'a bien déconcertée autrement. Il a pris pour texte ces paroles de Notre-Seigneur : « Vous me cherchez, & vous ne me trouverez plus, et vous mourrez dans votre péché ». Je les avais lues & entendues plus d'une fois. Mais le ton pénétrant dont il les a prononcées, m'a causé un frémissement, dont je me croyais incapable. Vous jugez bien que le sujet de son discours a été « le délai de la conversion », ou, ce qui revient au même, l'« impénitence finale ». Il a dit là-dessus, surtout dans son premier point, des choses si effrayantes que j'ai pensé m'évanouir. Selon lui, il y a une mesure de grâces, au-delà desquelles Dieu n'en accorde plus qui convertissent. Selon lui encore, il y a une mesure de péchés, qui n'est pas plutôt comblée que c'en est fait du salut d'un homme.* La force de la parole, qui fait frémir et provoque presque l'évanouissement, là était un secret majeur des missions et de leur succès. Dès lors, Madeleine, solidement encadrée par des âmes pieuses, brûla de zèle dévot.

Au fil de l'ouvrage étaient dénoncés des comportements indécents et irrespectueux : *On se fait de l'église un passage pour abrégé son chemin. On fait paître ses bestiaux dans le cimetière ; on y bat ses grains ; on y fait sécher son linge. En un mot, on traite cette terre sainte & bénite, comme si elle étoit profane [...]. Il seroit même à souhaiter qu'on ne crachât pas sur le pavé de l'église, mais dans son mouchoir : on n'oseroit le faire chez une personne d'une certaine condition ; pourquoi oser le faire dans la maison de Dieu ?*

Le tableau des petites et grandes turpitudes villageoises était d'une inépuisable richesse. Morceau choisi : *Les laboureurs, les journaliers & semblables, ne sont ni moins injustes, ni moins obligés à restitution, lorsque n'étant pas sous l'œil du maître, ils perdent une partie du tems, qu'ils piochent mal les vignes, qu'ils ne labourent pas les terres, ni ne coupent l'herbe ou les bleds, comme il faut. C'est encore pis, lorsqu'en labourant ou en moissonnant, ils anticipent sur les terres de leur voisin, ou qu'ils coupent ses bleds, ses raisins, & c., ou qu'ils trompent, soit dans le partage des foins, des chanvres, & autres pareils effets ; soit dans le payement de la dixme, en donnant moins qu'il n'est dû.*

• *Instructions et prières à l'usage des Domestiques et des personnes qui travaillent en ville, &c. Ouvrage qui peut servir aux Confesseurs (1758).*

Cet ouvrage a connu une nouvelle édition en 1838, à l'initiative de l'imprimeur-libraire tourangeau Mame. Il a été « revu et retouché avec soin par un ecclésiastique » et son titre a été modifié en *Miroir des domestiques chrétiens*. Collet défendait l'ordre établi : *Ce qui fait que votre condition vous paraît plus amère, c'est que vous la comparez sans cesse à la brillante fortune de vos maîtres. Changez de méthode et comparez-vous à ce grand nombre de misérables que vous rencontrez tous les jours. Jetez les yeux sur ce pauvre perclus d'une partie de ses membres, qui vous demande l'aumône. Il est presque nu et vous êtes bien vêtu. [...]*

*Mais, puisque vous revenez sans cesse à comparer votre sort à celui de vos maîtres, examinons, vous et moi, s'il mérite tant d'être envié. Ils ont de grands biens ; mais il faut soutenir de longs et fâcheux procès pour les conserver, souffrir des non-valeurs ; essuyer la mauvaise foi d'un fermier qui les trompe et qui les ruine<sup>7</sup>.*

Les ouvrages de Collet, destinés à montrer la meilleure voie chrétienne aux différentes classes de la société, l'étaient tout autant à fournir des outils argumentés et concrets aux curés et vicaires pour devenir les « bons prêtres », selon la mission première des Lazaristes. Collet, à travers ses écrits, se montrait le fidèle disciple de Vincent de Paul, qui s'adressait ainsi aux membres de la communauté qu'il avait fondée : *Oh ! Quel bonheur de ce que non seulement Dieu veut se servir de pauvres gens comme nous, sans science et sans vertu, pour aider à redresser les ecclésiastiques déchus et déréglés, mais encore à perfectionner les bons, comme nous voyons par sa grâce que cela se fait !<sup>8</sup>*

Certes, Vincent de Paul ne prônait pas la multiplication des écrits et Collet ne suivait pas, sur ce plan, une démarche des plus orthodoxes, puisqu'il fut – et de loin – le plus prolifique des auteurs lazarisistes. Mais un siècle séparait les deux hommes, un siècle où les circonstances et le contexte avaient beaucoup évolué. Au temps de Monsieur Vincent, les premiers séminaires ne faisaient que surgir de terre, les communautés de prêtres étaient numériquement réduites ; le ministère de la parole était prédominant, tout comme la vertu de l'exemple. Au temps de Pierre Collet, le maillage des séminaires était solidement établi, de nombreux prêtres aspiraient à un bon exercice de leur sacerdoce. Et l'outillage essentiel devenait cette bibliothèque forte de quelques dizaines de volumes où l'ecclésiastique pouvait puiser des réponses à tous ces « cas » qu'il rencontrait au fil de sa mission. Signe des temps, la plupart des ouvrages étaient publiés dans des formats plus petits et devenaient plus faciles à manier et à transporter.

7. *Op. cit.*, p. 18-22.

8. Cité par F. CONTASSOT, *op. cit.*, p. 89.

## Les biographies ou la quête de destins exemplaires

• *La Vie de Saint Vincent de Paul* (1748).

Le premier biographe de Vincent de Paul fut son contemporain et ami Louis Abelly, évêque de Rodez (fig. 12).

La première édition parut en 1664. L'ouvrage, solide, fait encore référence pour qui s'intéresse à la vie du saint. Mais il fut vite l'objet de vives critiques des Jansénistes contre un traitement jugé tendancieux et faux des relations entre Monsieur Vincent et l'abbé de Saint-Cyran. Une seconde édition vit son rayonnement limité par cette controverse incessante. Après la canonisation de Vincent de Paul en 1737, la nécessité d'une nouvelle biographie se fit sentir et Collet s'en vit confier la tâche, à la fois redoutable et exaltante : pour un Lazariste, écrire la vie du fondateur des prêtres de la Mission était un honneur suprême !

En réalité, Collet ne se sentait pas un goût particulier pour ce genre d'exercice et ses travaux théologiques monumentaux accaparaient l'essentiel de son temps. Aussi la gestation de l'ouvrage fut-elle plus laborieuse et longue que prévu, comme il le confessait honnêtement dans sa préface :

*Il y a près de dix ans qu'on me proposa de travailler à l'ouvrage que je donne au public. Je m'en chargeai sans trop consulter ni mes goûts ni mes forces. J'en composai même en assez peu de temps quelques cahiers, dont ceux qui me mettaient en œuvre ne parurent pas mécontents, et on eut lieu de croire que je ne tarderais pas à dégager ma parole. Il faut l'avouer, mon inclination me portait ailleurs. Accoutumé, depuis un grand nombre d'années, à feuilleter des théologiens et des canonistes, à y trouver des décisions de toute espèce, à y puiser ce peu de lumières qui rendent un homme moins inutile à la société, je ne me prêtais qu'avec une sorte de répugnance à une histoire que je croyais savoir...*

Cependant, il y mit tout le sérieux possible, épluchant méticuleusement la Vie écrite par son prédécesseur – au point de peiner à s'en dégager dans sa rédaction – exploitant les nouveaux documents accumulés depuis des décennies : *Impatient au suprême degré quand il s'agit d'arranger des mots, je suis presque infatigable quand il s'agit de faire des recherches. Aussi n'ai-je rien omis de ce qui pouvait ou m'apprendre des faits nouveaux, ou m'aider à constater des événements douteux, ou me donner des dates certaines : dates sans lesquelles l'histoire n'est qu'un assemblage de faits décousus qui n'ont ni liaison, ni culte, ni grâce (fig. 13).*

Enfin, en 1748, parurent à Nancy les deux volumes de *La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité*. Plus de 1 200 pages (sans compter préface et introduction), précédées d'une *Épître dédicatoire au roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* (Stanislas Leszczyński). Ainsi étaient confirmés les liens de l'auteur avec la famille royale de Pologne.





**Fig. 12 :** Louis Abelly, ami et premier biographe de saint Vincent de Paul.



**Fig. 13 :** Frontispice de la Vie de saint Vincent de Paul par P. Collet, 1748.

L'ouvrage eut droit, en 1751, à un écho peu amène dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* : *On a ici une Édition nouvelle de la Vie de M. Vincent de Paul, ou plutôt une nouvelle Vie de ce Fondateur des « Lazaristes », par M. Collet membre de cette Congrégation, l'un des Continueurs, dit-on, de la Théologie de Tournely. Ce réchauffé de l'Histoire du nouveau Saint (publié depuis deux ou trois ans) n'épargne pas les prétendus Jansénistes, & surtout M. de Saint-Cyran. Aussi l'Ouvrage & l'Auteur plaisent-ils si fort aux Jésuites, que M. Collet s'étant présenté à l'Université de Pont-à-Mousson, pour s'y faire recevoir Docteur, il a été admis sans subir aucune sorte d'examen.*

Ce passage livre peut-être l'explication sur les circonstances dans lesquelles Pierre Collet devint docteur en théologie. On ne saurait exclure une giclée de fiel pour réduire les mérites et les compétences du Lazariste, mais il est avéré que celui-ci ne fut pas qualifié de ce titre avant 1748 et la parution de *La Vie de saint Vincent de Paul*. Pour ce qui est des ouvrages rédigés en latin, il faut attendre 1754 pour trouver la formule *Sacrae Theologiae Doctor & Professor*. Ces quelques indices vont donc dans le sens d'un doctorat en théologie obtenu au début des années 1750 : Collet était alors pratiquement sexagénaire.

Le rédacteur du journal janséniste revenait sur le principal reproche du « parti » à la biographie écrite par Abelly : *Ouvrage extrêmement sec & superficiel, contenant sur la Probabilité, l'amour de Dieu & la pénitence, des maximes relâchées qui prouvent son ignorance &*

*ses préjugés. Par une conséquence assez naturelle, il étoit fort opposé aux prétendus « jansénistes », & il s'est déchaîné contre eux dans la Vie du Fondateur des Lazaristes. La critique la plus redoutable est venue bien plus tard, de Pierre Coste, Lazariste lui-même et grand biographe de Monsieur Vincent. Elle ne portait pas sur l'esprit de l'ouvrage, mais sur la démarche, l'organisation et la rédaction :*

- Soumission au prédécesseur, Abelly : *Collet s'est tellement attaché au premier biographe qu'il lui emprunte, sans le dire, des pages entières et que, s'il reproduit quelque extrait des lettres ou des entretiens de saint Vincent, c'est assez souvent avec les propres retouches d'Abelly. Un biographe de métier aurait eu recours aux originaux eux-mêmes et, tout en s'inspirant d'une biographie antérieure, même de grande valeur, n'aurait pas poussé la dépendance jusqu'à la servitude.*
- Organisation de l'ouvrage peu satisfaisante : *Le plan d'Abelly était défectueux ; celui de Collet l'est davantage. Dans une vie aussi pleine de ramifications que celle de saint Vincent, la méthode chronologique est la plus mauvaise : elle coupe la vue, elle rend impossibles les tableaux d'ensemble ; ce n'est pas une histoire, c'est une chronique.*
- Style médiocre : *Le style de Collet manque d'élégance ; des que trop fréquents l'alourdissent ; c'est froid et sec ; on sent un théologien égaré dans l'histoire<sup>9</sup>.* Dans sa

9. COSTE (P.), *Le grand Saint du grand siècle, Monsieur Vincent*, Desclée de Brouwer, 1934.

préface, Collet lui-même avait reconnu son manque de patience quand il s'agissait d'«arranger des mots»; impatience d'autant plus vive qu'il avait en chantier, au même moment, d'importants ouvrages de théologie qui pesaient sur la qualité formelle de sa rédaction. Ce que Pierre Coste a bien senti en évoquant un *théologien égaré dans l'histoire*.

Mais l'abbé Coste trouve tout de même des éléments nouveaux dans l'ouvrage de Collet. Et il le cite en référence plusieurs dizaines de fois dans les trois volumes de son monumental ouvrage. Daniel Rops n'oublie pas Collet dans *L'Église des temps classiques : Le premier biographe de Monsieur Vincent fut Louis Abelly [...]; le second biographe, Pierre Collet, en 1748, compléta le travail de son prédécesseur en se servant de documents que, malheureusement, nous ne possédons plus*<sup>10</sup>. Dans une biographie récente de Vincent de Paul, Pierre Miquel n'oublie pas de citer celle de Collet en bibliographie et renvoie, dans une note, à l'édition de 1748<sup>11</sup>.

*La Vie de saint Vincent de Paul* ne connut qu'une réédition tardive en quatre volumes au lieu de deux, en 1818. Elle fut saluée par un long compte rendu dans le numéro du 11 avril 1818 de *L'Ami du Roi*. Soixante-dix ans après la première, il semblait utile de rallumer la flamme de la mémoire, puisque la préface commençait par des questions :

*Quel est donc cet homme qui obtint une si grande influence sur son siècle et qui a conservé une si haute réputation dans le nôtre? Quel est ce saint dont on ne peut, en quelque sorte, prononcer le nom sans attendrissement? Ce saint que les grands révèrent, que le peuple bénit, que les pauvres canonisèrent, que les incrédules même ont admiré.* La conjoncture se prêtait à une telle mise en valeur : dans les premières années de la Restauration, l'image du saint ami des pauvres pouvait servir la cause d'une Église qui se voulait elle-même proche des malheureux et il n'en manquait pas à cette époque. La préface justifiait implicitement le choix de rééditer la *Vie* de Collet et non celle d'Abelly : *En 1748, Pierre Collet, prêtre de la Mission, donna une « Vie » plus étendue, qui fut imprimée à Nancy, en 2 volumes in-4°. Il avoit fait beaucoup de recherches sur ce qui concernoit le fondateur de sa congrégation et avoit conservé beaucoup de traits intéressants recueillis, ou dans les Lettres de saint Vincent, ou dans des ouvrages imprimés, ou dans les procédures de la canonisation, ou dans les témoignages de ceux qui avoient vu les contemporains. Cette « Vie », écrite avec beaucoup de simplicité, et même quelquefois avec un peu de négligence, attache néanmoins par l'intérêt et la variété des détails. Elle étoit devenue assez rare, et les personnes avides de bonnes lectures s'affligeoient de ne pouvoir trouver aisément une histoire si propre à animer et à consoler leur piété.*

10. ROPS (D.), *L'Église des temps classiques, II L'ère des grands craquements*, Fayard, 1958.

11. MIQUEL (P.), *Vincent de Paul*, Fayard, 1996.

• *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul.*

En 1762 parut, à Avignon, une *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul : Avec un grand nombre d'Anecdotes importantes*, par Mr Collet, Docteur en Théologie, Prêtre de la Congrégation de la Mission. Il s'agissait tout de même d'un volume de 622 pages. Deux ans plus tard, une édition parisienne vit le jour. Puis il y eut un long silence de quarante ans... En 1804 fut réalisée, à Paris, une *Nouvelle édition revue avec le plus grand soin*. Puis une autre, à Lyon, en 1811. La référence à Pierre Collet est évidente, mais les pistes ont tendance à se brouiller car le titre présente des variantes : celles-ci sont-elles réelles, visibles sur la page de titre des exemplaires? Ou s'agit-il de formules abrégées adoptées par des bibliothécaires dans leurs transcriptions? La vérification est impossible, vu la diversité géographique des références. En voici quelques exemples :

- 1804 : *Vie de saint Vincent de Paul*; Paris : V<sup>e</sup> Nyon, an XII;
- 1804 : *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul : Avec un grand nombre d'Anecdotes importantes*, par Mr Collet;
- 1811 : *Vie de saint Vincent de Paul » : instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité*, Lyon;
- 1816 : *Vie abrégée de saint Vincent de Paul*, Paris (fig. 14).

Sous l'un ou l'autre de ces titres, les rééditions se poursuivirent avec une fréquence remarquable : 1818 (Paris); 1819 (Paris); 1820 (Avignon); 1821 (Lyon); 1822 (Paris, Lyon); 1823 (Louvain); 1824 (Paris); 1825 (Lyon); 1826 (Paris); 1828 (Lille, Paris). Leur rythme est surprenant : certes, la Restauration a créé un climat particulièrement favorable à la religion et à l'Église dont le poids dans tous les aspects de la vie sociale fut alors considérable. Le clergé avait la haute main sur l'enseignement primaire, à travers les écoles religieuses, mais aussi par son pouvoir de contrôle sur les instituteurs. Les Vies édifiantes, comme celle de saint Vincent de Paul, rencontrèrent de plus en plus un public qu'elles ne pouvaient viser au siècle précédent. Si la biographie complète de Monsieur Vincent connut une réédition en 1818, sans doute réservée aux ecclésiastiques ou aux séminaires, l'abrégé diffusa beaucoup plus largement, dans les collèges des villes et plus encore dans les écoles primaires qui se multipliaient dans les villages : on n'y trouvait qu'une poignée de livres, mais la *Vie abrégée de saint Vincent de Paul* y avait toute sa place. On peut rattacher à cette série un *Abrégé de l'histoire des sœurs de la Charité, extrait de la Vie de saint Vincent de Paul, par M. Collet*, publié en 1827 dans la «Petite Bibliothèque du Catholique».

Le début de la monarchie de Juillet vit une flambée anticléricale. Si le rythme des rééditions fléchit quelque peu, il resta assez soutenu : 1832 (Tours, Lyon); 1839 (Lyon, Lille). En 1840, le théologien lazariste n'apparaissait plus comme auteur de la *Vie de saint Vincent de Paul* publiée cette année-là à Limoges : le rôle était

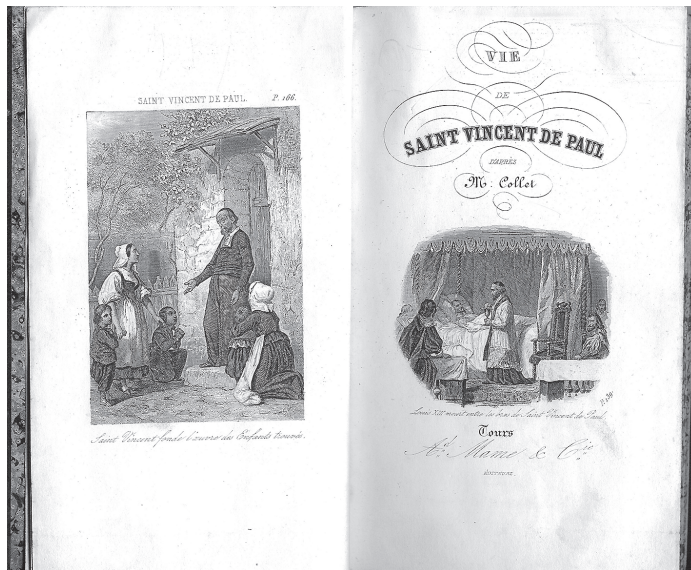


Fig. 14 : Illustrations d'un *Abrégé de la Vie de saint Vincent de Paul*, Éditions Mame, Tours [Coll. J.-J. Loisel].



Fig. 15 : Louise de Marillac, fondatrice des Sœurs de la Charité.

dévolu à Jean-Baptiste Honoré Raymond Capdefigue. Collet était réduit à la portion congrue : 36 pages d'histoire de la canonisation de saint Vincent de Paul ; il était en prestigieux voisinage, flanqué de deux lettres d'évêques au pape Clément XI dont une de Bossuet.

Étaient-ce donc les derniers soubresauts d'une œuvre en partance pour l'oubli ? Loin de là, la litanie des rééditions se poursuivait : 1843 (Tours, dans la collection « Bibliothèque des écoles chrétiennes ») ; 1846 (Tours, Limoges) ; 1847 (Lille). Même l'éphémère Seconde République ne freina pas le mouvement : 1849 (Limoges) ; 1850 (Lille) ; 1851 (Tours). L'ouvrage résista encore à la première partie du règne de Napoléon III : 1857 (Limoges) ; 1858 (Tours, Lille) ; 1860 (deux éditions à Lille). Avant la Première Guerre mondiale, il y eut encore trois rééditions – 1907, 1912, 1914 – par l'éditeur tourangeau Mame, dans la collection « Bibliothèque édifiante ».

• *La Vie de la Vénérable Louise de Marillac* (1769).

Le destin de Louise de Marillac, fondatrice de la compagnie des Filles de la Charité, ne pouvait manquer d'intéresser le biographe de saint Vincent de Paul. L'abbé Gobillon lui avait consacré un petit ouvrage en 1676. Celui-ci étant considéré comme succinct, Collet s'attela à la tâche de l'étoffer et compléter, en un mot de le transformer en un nouveau livre :

*Il rend compte, dans sa préface, des améliorations de cette nouvelle édition, mais il s'applique, par modestie, à en diminuer l'importance, et l'éditeur a cru devoir en avertir dans une note. En réalité, c'est un travail nouveau, et pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'œuvre de Gobillon et sur celle de Collet<sup>12</sup> (fig. 15).*

Collet terminait son avertissement de 1769 en écrivant : *Ainsi, à quelques additions près, et quelques tournures un peu différentes, c'est toujours M. Gobillon qu'on va lire. Mais l'éditeur de 1862 précisait : L'auteur trompe. Les additions qu'il a faites sont en grand nombre, quoiqu'elles soient moins sensibles, parce qu'elles sont répandues. Et à l'égard du style, il n'y a peut-être pas une page de l'ancienne vie où il n'ait corrigé quelque chose.* Loin d'être une critique, c'était un hommage implicite à celui qui avait fourni un travail considérable pour l'amélioration de l'ouvrage.

• *La Vie de Saint Jean de la Croix, premier carme déchaussé* (1769).

Encore un ouvrage que Pierre Collet écrivit sur sollicitation et il répondit positivement car le message était destiné aux jeunes. Son avant-propos, adressé aux *novices des RR. PP. Carmes et des Dames Carmélites*, commençait ainsi : *C'est à vous, mes très-chers enfants, car vous voudrez bien passer ce terme à mes cheveux blancs et à ma respectueuse tendresse ; c'est à vous seuls que j'ose dédier ce petit ouvrage, faible production d'une languissante vieillesse.*

La partie n'était pas évidente, pour une raison principale : ce que l'on sait de la personnalité et du parcours de Collet n'incite guère à lui accorder une profonde familiarité avec l'aventure mystique de Jean de la Croix. Le Lazariste confirmait avec honnêteté : *J'avoue de bonne foi ; et je ne puis l'avouer qu'à ma confusion, que lorsqu'on me pria de donner une nouvelle « Vie de saint Jean-de-la-Croix », je ne le connaissais guère que de nom. J'avouerai encore, que lorsque j'eus parcouru une partie de son histoire, je me proposai bien de ne l'écrire jamais. De son côté je trouvais des vertus admirables, de ces vertus, qui, supérieures en quelque sorte aux forces ordinaires de la grâce, caractérisent les*

12. ROSSET (abbé), *op. cit.*, p. 73.

grands saints ; mais je voyois d'un autre côté, qu'on ne peut y donner le jour nécessaire, sans retracer les excès, où quelques-uns de ses anciens et de ses nouveaux frères sont tombés à son égard.

Cependant, Collet prit la plume, mais il se garda bien de s'aventurer dans une analyse des œuvres du bienheureux : *Je n'ai point fait l'analyse des œuvres du saint. J'ai avoué, et je l'avoue encore ici, que ce travail passe mes forces. Le plus sûr, le plus consolant pour ceux à qui Dieu veut bien communiquer les secrets de sa sagesse, c'est de lire avec réflexion ces sublimes ouvrages qui ont donné à saint Jean-de-la-Croix un des premiers rangs parmi les vrais mystiques.*

• *La Vie de M. Henri-Marie Boudon, grand Archidiacre d'Évreux (1762).*

Dans l'édition de 1762, la dédicace en était faite à Marie Leszczyńska, reine de France : *J'ai eu l'honneur de dédier au Roi, Votre Auguste Père, la Vie d'un Prêtre à qui l'Église, aux instances de toute l'Europe, a érigé des Autels. J'ai l'honneur de dédier aujourd'hui à VOTRE MAJESTÉ la Vie d'un Archidiacre, que la voix de tous ceux qui aiment la vertu, a depuis longtemps canonisé. Il est vrai que le tableau qu'offre l'Histoire du premier a quelque chose de plus frappant. [...] Mais quoique la Vie de M. Boudon ne présente pas des traits si grands, VOTRE MAJESTÉ appercevra du premier coup d'œil, qu'il a réuni toutes les vertus qui en sont le germe, & qu'il ne lui a manqué que le pouvoir, ou l'occasion de les faire éclater.*

Qui était donc ce grand archidiacre d'Évreux ? Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on n'hésitait pas, dans une notice biographique, à gommer un fait litigieux de son existence : *Sa vie a été écrite par plusieurs historiens. Celle de Collet est la meilleure ; elle présente de grands exemples de vertu, de zèle et de ferveur. On l'y peint comme un homme habile dans la vie spirituelle, et on lui attribue même des miracles*<sup>13</sup>. Il a surtout puisé dans un ouvrage de Thomas, conseiller au Châtelet de Paris, qui s'était penché sur l'épisode le plus controversé de la vie d'H. M. Boudon : *Il a discuté en critique judiciaire l'histoire de cette fille travestie, qui, sous le nom de Frère Claude, a fait tant de bruit pendant sa vie & après sa mort. Grâce à Dieu, nous avions, indépendamment de son travail, des monumens sur lesquels on peut compter. Ils sont du tems même : ils ont paru sous les auspices d'un Prélat qui étoit sur les lieux, & qui, par un événement aussi heureux pour nous qu'affligeant pour lui, ne peut être récusé. C'est, je l'avoue de bonne foi, ce dernier point de la vie du grand Archidiacre, qui m'a le plus effrayé.*

Effrayé, certes, mais pas au point d'escamoter le problème : Frère Claude fut d'abord une jeune fille qui décida de dissimuler son sexe, après des tentatives de viol, et vint s'installer à Évreux : *son zèle pour l'instruction de la jeunesse, à qui il faisoit faire des lectures édifiantes ; un air de douceur & de sérénité [...] le firent*

*bientôt passer dans la ville pour un Saint du premier ordre, & on ne lui donna plus que le nom de Frère Claude. La vérité éclata au moment du décès de Frère Claude : Sa mort fut aussi sainte que l'avoit été sa vie. Les derniers sacremens de l'Église reçus avec une tendresse, une ardeur dont il y a peu d'exemples [...]. Ce fut dans cette occasion que les femmes qui se présentèrent pour l'ensevelir, reconnurent son sexe, & publièrent partout que c'étoit une femme travestie en homme. [...] Ce fut néanmoins à l'occasion de cette fille que l'Archidiacre fut si indignement traité, non à Évreux même où la calomnie auroit sauté aux yeux, mais dans une partie du Royaume.*

Pour Collet, Boudon menait une vie exemplaire, détachée du confort matériel, comparable à celle de Vincent de Paul : *Je ne vois guère dans l'Histoire des derniers temps, que la chambre de Saint Vincent de Paul qu'on puisse comparer à la sienne. Après avoir logé pendant quelques années où il plut à Dieu, il choisit enfin une espèce de taudis auprès de la rivière. L'entrée en étoit obscure, le degré très-étroit & demi rompu, la porte fort mauvaise. L'air est la chose qui coûte le moins : l'Archidiacre se l'étoit comme retranché, sa cellule n'en avoit presque point. De vieilles nattes y tenoient lieu de glaces & de tapisseries ; encore avoit-il fallu les y mettre pendant qu'il étoit en visite, pour lui adoucir la rigueur de froid auquel il étoit très-sensible, n'ayant presque plus que la peau & les os. Quelques chaises de paille, quelques vieux coffres qu'on lui avoit prêtés pour serrer ses habits, faisoient tout son ameublement. Un lit aussi enfumé que le reste de la chambre, couronnoit l'ouvrage. Ces deux mots, DIEU SEUL, étoient l'unique ornement de sa cheminée.*

Mais à ses yeux, le principal mérite du grand archidiacre était d'ordre dogmatique. Face à la grande offensive janséniste, Boudon avait opposé une résistance déterminée : *Il disoit hautement & librement au sujet de la nouvelle hérésie, que c'étoit une des plus pernicieuses qui eût paru jusqu'alors, & qu'il n'y en avoit point de plus capable de porter un coup mortel à la Religion.* Ses principaux ouvrages combattaient avec résolution les thèses jansénistes. Le grand archidiacre d'Évreux vit certains de ses écrits suspectés de quiétisme... Avant la lettre, selon Collet : *On dit donc que son Livre intitulé « Dieu seul » a été mis à l'Index ; qu'on y trouve le germe, & même quelque chose de plus que le germe du Quiétisme, & qu'enfin les principes qu'il y établit repaissent dans son « Règne de Dieu », etc.*

[...] *Le temps où il a écrit suffiroit seul pour l'ex-cuser. Son « Dieu seul » est de 1662. Son « Règne de Dieu dans l'oraison mentale » est de 1671. Or dans ce temps il n'étoit question ni de l'amour désintéressé, ni de ces précisions abstraites qui s'y rapportent. Il n'y avoit alors ni Archevêque de Cambrai, qui eût écrit sur les Maximes des Saints, ni Évêque de Meaux qui l'eût dénoncé au Roi.*

Dans cet ouvrage, Collet cite en exemple un contemporain de Boudon qui fut son « père spirituel » et eut des liens avec le Vendômois : *il se rendit d'abord à*

13. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, seconde édition, t. IV, Paris, 1816.

*Chartres & puis à Paris. Il vit dans la première de ces villes le célèbre M. de Lévis, Archidiacre du Vendômois, chanoine et Grand Pénitencier de cette illustre Église. C'étoit un homme d'une érudition peu commune, d'une piété rare, d'un sage conseil, d'une douceur, & en même temps d'une fermeté admirable, quand il s'agissoit des intérêts de Dieu, d'une vie si pure, mais si traversée, que l'Archidiacre de Vendôme est peut-être l'homme de son temps qui, du côté de l'innocence & des persécutions, ait eu plus de rapport à l'Archidiacre d'Évreux. Ce fut dans le commerce de ce saint Prêtre que Boudon puisa une partie des lumières dont il avoit besoin [...]. Il s'agit ici de Jean Deléris, une des figures marquantes du clergé chartrain inspiré par Bourdoise au temps de la Réforme catholique<sup>14</sup>. Mais cette référence ne signifie pas que Collet ait conservé des attaches avec son pays natal.*

La biographie d'H.-M. Boudon connut un beau destin d'édition. Une première publication eut lieu en 1753 et aurait été suivie d'une autre dès l'année suivante. Une nouvelle édition, celle dédiée à la reine, vit le jour en 1762. En 1856, l'abbé Migne ne considérait pas le texte de Collet comme dépassé puisqu'il publia les *Œuvres complètes de Boudon... réunies pour la première fois, dans un ordre logique et chronologique, renfermant divers opuscules ascétiques et un très grand nombre de lettres et d'exhortations jusqu'ici inédites... (précédées de la Vie de Boudon par Pierre Collet)*.

- *La Vie de Monsieur de Queriolet : prestre et conseiller au parlement de Rennes, ami du Père Bernard ; à la suite : Histoire abrégée de M. Pierre Ragot, disciple du Père Claude Bernard, et curé de la paroisse du Crucifix du Mans (1771).*

En 1771, après la mort de Collet, fut éditée *La Vie de Monsieur de Queriolet : prestre et conseiller au parlement de Rennes, ami du Père Bernard*. Curieuse idée que d'écrire la biographie d'un personnage qui connut une vie hors normes : Queriolet passa de sommets brûlants de débauche, de brutalité et de méchanceté à des cimes tout aussi ardentes de foi exacerbée ; les premiers mots du texte de Collet sont explicites : *Cet homme extraordinaire en tout sens, dont on m'a prié de donner la vie [...]* (fig. 16).

Il est impossible de résumer les péripéties d'une telle existence, qui tiennent du roman plus que d'un ouvrage ayant un horizon de théologie morale. Collet y est à l'aise, son style est vif, simple et direct ; s'il n'a pas choisi le sujet, il l'a adopté sans difficulté. Le théologien avait une réputation de moraliste rigoriste : en mettant en lumière le destin de Queriolet, n'allumait-il pas un falot qui éclairait la voie étroite des plus grands pécheurs vers un salut qui n'était pas hors d'atteinte ?

14. BOUYSSOU (M.), « Autorité, pouvoir et direction de conscience dans le diocèse de Chartres au XVII<sup>e</sup> siècle (d'après "La Vie du vénérable serviteur de Dieu, Messire Jean Deléris prestre, chanoine, pénitencier et archidiacre du Vendômois en l'Église de Chartres") », in *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (ss. dir. G. CHAIX), Paris : Éd. du Cerf, 2002, p. 227-243. Pour l'essentiel, le Vendômois était du ressort de Chartres, sauf la partie occidentale dépendant du Mans.



Fig. 16 : Monsieur de Queriolet [Coll. part.].



Fig. 17 : Pierre Ragot, curé de la paroisse du Crucifix, au Mans.

N'était-ce pas la démarche par excellence du missionnaire : au bord du précipice, faire trembler devant la perspective de la damnation et, dans le même temps, entrouvrir la porte de l'espérance ? Queriolet rassemblait l'une et l'autre des issues.

Collet décida de faire suivre la vie de Queriolet d'un abrégé de celle de Pierre Ragot, curé de la paroisse du Crucifix, au Mans (fig. 17). La vie de ce dernier est bien différente de celle de Queriolet ; il fut un combattant de la cause qu'il estimait être celle du bien : qu'il s'agisse d'un haut personnage qu'il n'hésitait pas à rabrouer dans la cathédrale, d'une tablée d'ivrognes ou d'une troupe de saltimbanques, l'échange d'arguments pouvait aller jusqu'à se colleter.

Son souci constant était de nourrir les pauvres autour de lui et il n'y allait pas par quatre chemins : *Quand on l'invitoit à manger en ville, on commençoit toujours par faire la part des pauvres, sans quoi, ou il ne mangeoit point, ou s'il étoit avec des amis connus, il prenoit sans façon tout ce qu'il pouvoit emporter*. Collet prit visiblement plaisir à conter cet épisode plus précis :

*Lorsque M. le procureur du roi maria sa fille avec le baron de La Chartre, M. Ragot alla visiter la cuisine, bien assuré qu'il y trouveroit de quoi nourrir ce jour-là*

tous ses enfants. Il se saisit d'abord d'une broche. M. de Gennes, qui en fut averti, se mit à rire, en le voyant prêt de sortir avec son butin; la présence de ce grand magistrat, qui d'ailleurs étoit son ami, ne le déconcerta point; elle ne servit qu'à précipiter sa fuite. On l'arrêta; il se mit à plaider sa cause : « Hé! Hé! Monsieur, dit-il, vous n'avez que tant de personnes à traiter, & moi j'ai plus de cent pauvres, vous en aurez encore trop, & je n'en aurai pas assez. » Comme il ne vouloit pas lâcher prise, il fallut en venir à composition. On lui donna de l'argent, on lui promit les restes, & la paix fut conclue. Collet ne visait peut-être pas à faire de P. Ragot un modèle du bon curé, mais plutôt du bon missionnaire.

• *Histoire abrégée de la bienheureuse Colette Boellet : réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire avec l'abrégé de l'histoire de la vertueuse Philippe duchesse de Gueldres (1771).*

Colette Boellet appartenait à l'ordre des Clarisses, créé en 1212 par sainte Claire. La règle de l'ordre des Pauvres Dames qu'elle mit au point était très stricte : vie contemplative et séparée du monde, interdiction de la propriété individuelle ou collective; cette dernière clause fut sensiblement assouplie quelques décennies plus tard. Au XV<sup>e</sup> siècle, Colette Boellet (1381-1447) voulut rétablir la règle dans sa rigueur initiale : elle y parvint, soutenue par le pape Benoît XIII, et, suivant l'exemple des nouveaux monastères des Clarisses « colettines », l'ensemble de l'ordre des Clarisses revint à la règle originelle<sup>15</sup>.

L'ouvrage fut publié en 1771, après la mort de Collet; il fut revu, corrigé & mis au jour par M. L'Abbé de Montis, D<sup>r</sup> en Théologie, & Censeur Royal. L'abbé de Montis remplit d'abord son office de censeur royal, alors que le théologien était encore vivant : *Lorsque je fus chargé par le Magistrat d'examiner la « Vie de la bienheureuse Colette », je ne comptois pas devoir la donner moi-même au public; mais une mort assez précipitée ayant enlevé le sçavant & pieux Ministre de Jésus-Christ qui l'a composée, je n'ai pas cru devoir me refuser à la prière qu'on m'a faite d'adopter en quelque sorte cet Ouvrage, & de le mettre au jour*<sup>16</sup>.

Le théologien lazarien ne pouvait qu'être séduit par le destin de cette religieuse demandant toujours plus de pauvreté et de rigueur dans son existence; et sans doute pensait-il cet exemple de la plus haute utilité pour ramener au respect d'une règle plus sévère nombre de moniales sensibles à d'autres « lumières ». Ceci passait par le récit de faits merveilleux ou miraculeux, que l'on ne manquerait pas de brocarder comme fruits d'une pensée obscurantiste. L'œuvre de Collet n'aborde que rarement le domaine du miracle et il était plus à l'aise dans l'argumentation serrée et dans le raisonnement que

dans la contemplation béate du surnaturel. Il a fallu de puissantes raisons pour que le vieillard agrège ce domaine à sa mission et lui consacre ses dernières forces.

Ce livre doit être rapproché d'un autre publié, lui aussi, en 1771 : *La Vie abrégée de la vénérable mère Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes*. Il fut également revu et corrigé par l'abbé de Montis. Dans une « Lettre de l'éditeur aux Religieuses de l'Annonciade Céleste », il confirmait le caractère imprévu de la disparition de l'auteur : *Le pieux Ministre de Jésus-Christ qui l'a composé, après avoir essayé quelques difficultés, se disposoit en effet à le faire imprimer, lorsque le Seigneur l'a appelé à lui pour le récompenser de ses travaux*.

Mais comme Victoire Fornari (1561-1617) avait eu, avant d'embrasser l'état de religieuse, une vie séculière d'épouse marquée au sceau de la piété, son exemple pouvait inspirer les femmes mariées : *Cet ouvrage peut être encore fort utile aux personnes du sexe qui vivent au milieu du monde, & qui sont engagées dans les liens du mariage : en voyant comment Madame de Fornari s'est conduite en cet état, il leur sera aisé de se convaincre que s'il est difficile, il n'est pas au moins impossible de se sauver, même au milieu des grandeurs & des richesses du siècle*. Collet avait consacré un ouvrage aux « chefs de famille », mais il jugeait bon de se tourner vers leurs femmes.

## Un rayonnement aussi large que prolongé

### DU VIVANT DE PIERRE COLLET

Par l'ampleur et la diversité de ses ouvrages, Pierre Collet a labouré le champ de la littérature religieuse de manière à récolter de nombreux lecteurs. Les multiples rééditions ou nouvelles éditions de certains titres constituent un marqueur impressionnant :

- en 1757, c'était la cinquième édition des *Institutiones theologicæ, quas ad usum seminariorum e propriis suis prælectionibus contraxit Petrus Collet*. La sixième eut lieu en 1761;
- en 1758, quatrième édition de *l'Examen et résolutions des difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints Mystères*. Une sixième vit le jour en 1763, une septième en 1768. Puis d'autres, en 1817, 1823, 1828, 1838, 1848;
- en 1758, quatrième édition du *Traité des devoirs d'un pasteur qui veut se sauver en sauvant son peuple*. Une sixième fut donnée l'année suivante;
- en 1758, quatrième édition du *Traité des dispenses en général et en particulier*. La cinquième fut publiée en 1760;
- en 1762, la *Continuatio prælectionum* connaissait sa dixième édition ! (fig. 18)

En plus des établissements où la théologie morale était enseignée, nombre de prêtres et de communautés possédaient les principaux ouvrages de Pierre Collet.

15. Parmi les Clarisses figura Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon. De son mariage avec René de Valois, duc d'Alençon, comte du Perche, elle eut trois enfants, dont Françoise d'Alençon qui épousa Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme; veuve à trente ans et après avoir élevé ses enfants, elle devint religieuse en 1518.

16. Préface de l'éditeur.



Fig. 18 : Ensemble des ouvrages de P. Collet, conservés à la Bibliothèque communautaire du pays de Vendôme.

Les *ex-libris* des exemplaires aujourd'hui conservés dans des bibliothèques françaises en témoignent, tout comme les éditions répétées du *Traité des devoirs d'un pasteur* ou de celui consacré à la célébration des saints Mystères : ces ouvrages s'adressaient d'abord à des prêtres en exercice.

L'importance du tirage des livres reste une énigme dans l'immense majorité des cas. Elle varie selon le genre, le moment, la qualité de l'ouvrage, le nombre des éditions. La fourchette générale est située entre 700 – 1000 et 2000 – 3000 exemplaires. En Avignon, le chiffre le plus courant au XVIII<sup>e</sup> siècle est 2000. Dans cette ville, quatre titres de P. Collet ont été édités ou réédités : en 1757 et 1758, *Traité des devoirs d'un pasteur*; en 1759, *Traité historique, dogmatique et pratique des indulgences et du Jubilé*; en 1762 et 1764, *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul*.

Collet a écrit des traités et des manuels destinés aux séminaristes, aux ecclésiastiques, aux communautés religieuses et ce genre d'ouvrages donnait souvent lieu à des tirages plus élevés et multipliés par le succès, par le renouvellement partiel du lectorat (dans les séminaires, les facultés de théologie, et les grandes classes des collèges). Un livre n'était pas lu par une seule personne, mais souvent par quatre ou cinq. Au total, il n'est peut-être pas fantaisiste d'estimer que plusieurs dizaines de milliers de personnes ont eu en main les ouvrages de Collet, de son vivant<sup>17</sup>.

#### POST MORTEM

Une nouvelle vague d'éditions a suivi de peu la mort du théologien. Elle concerne des ouvrages qu'il s'apprêtait à publier, comme les vies de M. de Quériolet, de Colette Boellet, de la vénérable Victoire Fornari. Puis, les rééditions se poursuivirent : *Traité des devoirs de la vie religieuse* dès 1773 ; *L'Écolier Chrétien* en 1775 ; *Traité des dispenses* en 1777 ; *Abrégé du*

*dictionnaire de cas de conscience* en 1781, 1783 : *Devoirs des Gens de la Campagne* en 1784.

Après la Révolution, l'intérêt pour les œuvres de Pierre Collet ne se démentit pas et les rééditions reprirent de plus belle. L'exemple de l'*Histoire abrégée de saint Vincent de Paul* a déjà été développé, mais il ne fut pas unique : *L'Écolier Chrétien* en 1810, 1818, 1821, 1822, 1827, 1828 ; *Traité des Saints mystères* en 1811, 1817, 1823, 1828, 1834, 1838, 1848 ; *Traité des devoirs d'un pasteur* en 1821 ; *Vie de saint Jean de-la-Croix* en 1826 ; *Traité des dispenses* en 1827, 1829... La Restauration fut un second âge d'or pour l'œuvre de Collet. Les principaux traités trouvèrent encore de nombreux lecteurs. Combien de théologiens ont-ils connu une telle cadence de rééditions de leurs titres dans les soixante années suivant leur disparition?...

L'intérêt s'essoufflait à peine en France, qu'il débordait des frontières. Ce n'était pas une nouveauté pour l'Italie où certains titres de Collet étaient déjà appréciés de son vivant. En 1854, fut publié un *Compendio della storia di S. Vincenzo de Paoli*, suivi, en 1887, d'une *Vita di Enrico-Maria Boudon, grande archidiacone d'Évreux*. Le monde anglo-saxon fut pas indifférent : en 1845, parut à Baltimore *Life of saint Vincent of Paul, founder of the Congregation of the Mission and of the Sisters of Charity*. En 1880, fut éditée à Londres *The Life of Henri Marie Boudon... (From the French of Collet)*. Le site des Archives lazaristes de Paris mentionne plusieurs autres éditions en langues étrangères : – *Trattato de Poveri di un Parroco*, publié à Naples en 1853. – *Betrachtungen für geistliche vebungen* «par Pierre Collet», publié à Graz (Autriche) en 1869. – *Medytacye rekollekcynje*, «par Pierre Collet», Krakow (Pologne), 1897. – *Meditations for an Eight Day Retreat*, «par Pierre Collet», 1932. – *Annual Retrat Meditations*, «par Pierre Collet», 1959.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, au moins dans la première moitié, l'œuvre de Collet gardait toute sa place dans la bibliothèque de quiconque s'intéressait à la théologie. Celle de l'abbé Étienne Pagès (1763-1841) en témoigne. Cet ecclésiastique, professeur de théologie morale à la faculté de théologie de Lyon, en devint le doyen à partir

17. Je dois ces informations sur les tirages à l'amitié de Daniel Roche, professeur émérite au Collège de France.

de 1838 : de Pierre Collet, Lazariste, opposant aux Jansénistes, il possède vingt-trois titres, dont « Abrégé du dictionnaire de cas de conscience de M. Pontas », Paris, 1771 [...] ; « Traité des dispenses en général et en particulier » par M. Collet, Paris, 1788<sup>18</sup>.

### DES ÉDITEURS DE RENOM

Pour éditer ses œuvres, Pierre Collet bénéficia d'imprimeurs-libraires de renom, notamment sur la place de Paris. Il eut en particulier recours à Jean-Baptiste Garnier de La Heusse. Il était le neveu et l'associé de la veuve de Raymond Mazières, avec laquelle il publia certains titres de Collet. J.-B. Garnier était « imprimeur et libraire de la Reine et de Madame la Dauphine ». Les principaux travaux de Collet imprimés par cette maison furent la *Continuatio prælectionum theologicarum Honorati Tournely*, le *Traité des dispenses en général et en particulier*, les *Institutiones theologicae*.

Jean Debure (1702-1786), souvent appelé Debure l'aîné, était installé sur le quai des Augustins, près du pont Saint-Michel. Les Debure constituaient une véritable dynastie : le fils aîné de Jean fut « libraire de la Bibliothèque du Roi » et son cadet « imprimeur de Son Altesse Sérénissime Mgr le duc d'Orléans ». Jean Debure imprima *Examen et résolutions des difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints Mystères ; Instructions et prières à l'usage des officiers de maison, des domestiques ; Traité des devoirs des gens du monde et surtout des chefs de famille* (fig. 19).

Une autre famille notable d'imprimeurs parisiens fut celle des Hérisant et Collet confia certains de ses travaux à Claude Jean-Baptiste (1719-1775), imprimeur du chapitre cathédral de Paris et à Jean-Thomas (1704?-1772), imprimeur ordinaire du roi ; ce dernier fut l'éditeur de la *Vie de Henri Marie Boudon*, du *Traité des devoirs d'un pasteur*, du *Traité historique, dogmatique et pratique des indulgences et du Jubilé*.

L'imprimeur le plus sollicité à Lyon fut Jean-Marie Bruyset (1719-1793). De cette maison sortirent les *Sermons pour les retraites*, *L'Écolier chrétien*, les *Institutiones theologicae*, le *Traité des devoirs de la vie religieuse*. En Avignon, Antoine Ignace Fez, qui édita l'*Histoire abrégée de saint Vincent de Paul* en 1762, avait été reçu « imprimeur du Saint-Office » en 1756. À Saint-Malo, Julien Valais était installé place de la cathédrale ; « imprimeur de M<sup>gr</sup> l'évêque de Saint-Malo », il

était tout désigné pour assurer l'édition provinciale de *La Vie de Monsieur de Queriolet*.

### Conclusion

Par son œuvre, Pierre Collet occupe une place particulière dans l'histoire de la congrégation de la Mission. Selon l'impulsion donnée par son fondateur, priorité absolue revenait au ministère de la parole. Encore fallait-il former solidement ceux qui étaient appelés à l'exercer ; et c'est là que le théologien de Ternay donna sa pleine mesure. Pour nourrir la réflexion des séminaristes, il compléta et paracheva la somme de théologie morale initiée par Honoré Tournely et en publia un abrégé.

Pour les prêtres en exercice, il publia le *Traité des dispenses*, puis un abrégé et d'autres ouvrages, qui aidaient curés, vicaires et confesseurs à examiner la multitude des problèmes posés par le troupeau des fidèles dont ils avaient la charge. Il multiplia les traités destinés aux composantes de la société : « écoliers », chefs de famille, domestiques, paysans, communautés religieuses.

À ces différentes catégories de catholiques – supposés bons ou mauvais au départ, mais espérés meilleurs à l'arrivée – il fallait des exemples, des balises lumineuses, et la diversité des biographies rédigées par Collet illustre peut-être celle des populations visées : la « Vie » des grandes figures, Vincent de Paul, Louise de Marillac ; celles des personnages controversés (Boudon), ou recueillis aux portes de l'Enfer (Queriolet), ou encore envolés vers les sphères de l'extase mystique (Jean de la Croix). Préoccupé du sort spirituel des femmes, il proposait des modèles, aussi bien aux religieuses (Colette Boellet) qu'aux femmes mariées (Victoire Fornari). L'apparent désordre des choix trouve peut-être là son explication : il en fallait pour toutes les situations. Il n'est pas dit que Collet ait nourri un tel dessein dès le début de sa carrière : dans la plupart des cas, il précise qu'il fut sollicité pour écrire ces ouvrages ; si on laisse de côté une petite coquetterie à se laisser forcer la main, on ne peut s'empêcher de penser que le théologien était conscient de construire une somme, offrant des perspectives de salut aux individus les plus divers. Et c'est en cela peut-être qu'il fut le plus antijanséniste.

Si l'on considère le prêtre comme un artisan chargé d'œuvrer, au fil des jours, au bien-être spirituel de ses ouailles, celui-ci devait disposer d'un bon outillage pour accomplir un travail de qualité : ce fut l'ambition de Pierre Collet que de fabriquer ces outils adaptés à toutes les catégories d'individus.

18. DURRIVE (F.), FLEJOU (L.), PELLE (M.-L.), *La bibliothèque d'un ecclésiastique lyonnais du XIX<sup>e</sup> siècle : Étienne Pagès*, juin 2005.